Département des Pyrénées Atlantiques Arrondissement de PAU Canton d'Arthez-de-Béarn Commune d'ARTIX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARTIX, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'ARTIX, le mardi 28 mars 2006 à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Jean HAU-PALÉ, Maire.

Étaient présents

M. HAU-PALÉ, Maire,

MM. REMAUD, ÉGLISE, JABOT, ROUSSEAUX, Mmes DAUGAROU,

SANGLINE adjoints.

MM. CAZENAVE, DAUVERGNE, HAGET,

LEDAIN, MENGUAL, MOUNACQ, Mmes BEAUSEIGNEUR, FOURNIER et

POQUE.

Etait représentée

Mme BONIS par M. LEDAIN

Étaient absents ou excusés :

MM. BÉARNAIS, COSTEMALE, DE LA

CALLE, POURTEIG-DULÉ, Mmes FERRERE et VIC-JOY.

Secrétaire de séance

M. Louis DAUVERGNE.

Publié et affiché le

30 mars 2006.

Secteur Larrecq: fixation de la participation pour voirie et réseaux

:

Monsieur le Maire explique que l'urbanisation des terrains de part et d'autre de la rue Larrecq imposera un élargissement et un réaménagement des voiries existantes dans ce secteur ainsi que la création ou le renforcement des réseaux.

Il rappelle que, par délibération en date du 15 octobre 2004, le Conseil Municipal a instauré la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) qui permet de percevoir de la part des propriétaires des terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

S'agissant de l'aménagement des voiries et de l'amélioration des réseaux dans le secteur Larrecq, Monsieur le Maire présente le coût global des travaux à effectuer, à savoir :

Nature des travaux	Coût H.T
Travaux d'élargissement et d'aménagement des voiries Acquisitions foncières (environ 3240,m2)	262 382
Travaux de voirie	21 235
aux pluviales	147 613
clairage public	46 744
spaces verts	24 600
dduction eau potable	2 990
léments souterrains de communication	4 000
and do communication	15 200

Fravaux d'établissement des réseaux	30 400
	30 400
Electricité	
Dépenses d'études	39 650
Honoraires bureau d'étude, géomètre, frais de parution appel d'offres, reproduction dossiers appel d'offres,	39 650
Coût total net	332 43

Compte tenu du coût de cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la charge des propriétaires des terrains nouvellement desservis, la totalité du coût des travaux qu'il vient de présenter.

Pour ce faire, il rappelle que le périmètre d'application de la PVR est fixé normalement à 80 mètres de part et d'autre de la voie.

L'application de ce périmètre conduit à y inclure tout ou partie des parcelles cadastrées :

- section AB n°149, 150, 151, 206, 207, 208, 209, 214, 215, 216, 217, 218,
- section AL n° 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 246, 290, 328, 329, 330, 331, 363, 364, 365, 398, 399 et 400.

Suite à l'ensemble de ces explications, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Considérant que l'assiette de calcul est de 42 211 m²,
- DÉCIDE d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 332 432 euros, conformément aux dépenses qui viennent de lui être présentées,

FIXE à 332 432 euros la part du coût mis à la charge des propriétaires,

- PRÉCISE que les propriétés foncières concernées sont situées à 80 mètres de part et d'autre de la voie, le tout représentant une surface totale de 42 211 m²,

- FIXE le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 7,88€,

PRÉCISE que les montants de participations dus par mètre carré de terrain seront actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction du 1er trimestre de l'année, l'indice de référence étant l'indice du 1er trimestre de l'année 2006. — 1362 Cette actualisation s'appliquera lors de la prescription effectuée à l'occasion de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

Le Maire,

<u>Jean HAU-PALÉ</u>

